

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Février 2022

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

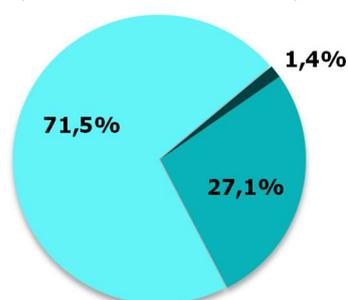
4^E TRIMESTRE 2021 LÉGÈRE REMONTÉE DES TAUX

- Les taux de **découverts** remontent ce trimestre, en Guyane et dans les autres géographies, atteignant 10,65 %. Ils restent deux fois plus élevés en Guyane qu'en métropole.
- Les taux des **crédits à l'habitat** s'établissent à 1,39 % (+13 pts en trois mois). En moyenne, le montant des crédits à l'habitat contractés s'élève à 170 000 € (contre 178 000 € au trimestre précédent) pour une durée stable de 20,5 ans. Les crédits à l'habitat représentent 71,5 % des nouveaux crédits accordés aux particuliers.
- En Guyane, les taux pratiqués sur les **crédits à la consommation** se maintiennent à 3,72 %, soit un niveau proche de ceux pratiqués à l'échelle nationale (3,51 %). Ils représentent 27,1 % des nouveaux crédits accordés.

Caractéristiques des nouveaux crédits en valeur

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers

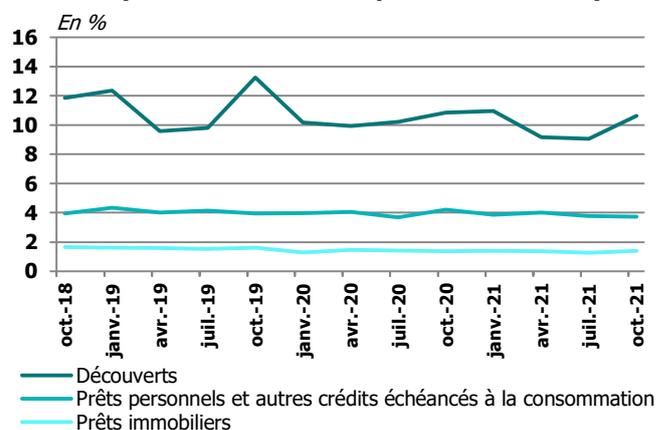
(sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échancés à la consommation
- Prêts immobiliers
- Autres crédits

Sources : IEDOM, Banque de France

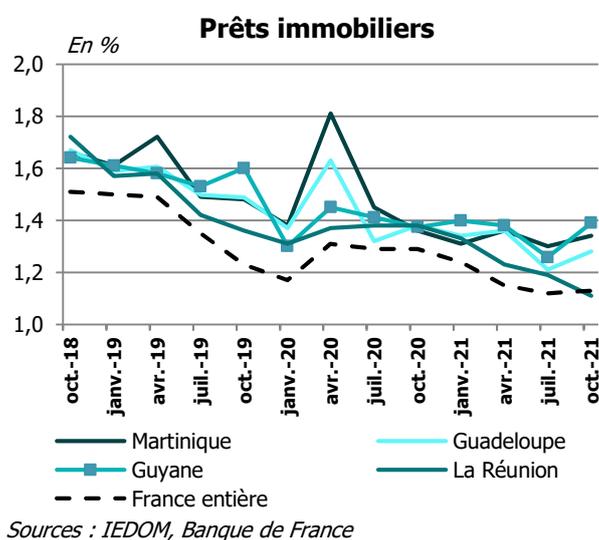
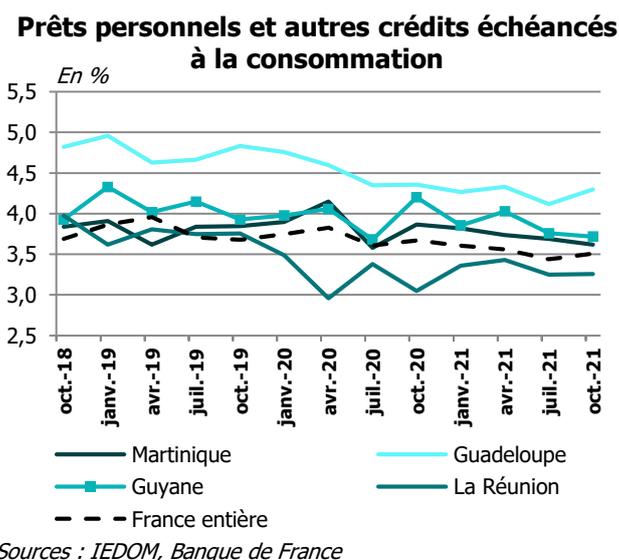
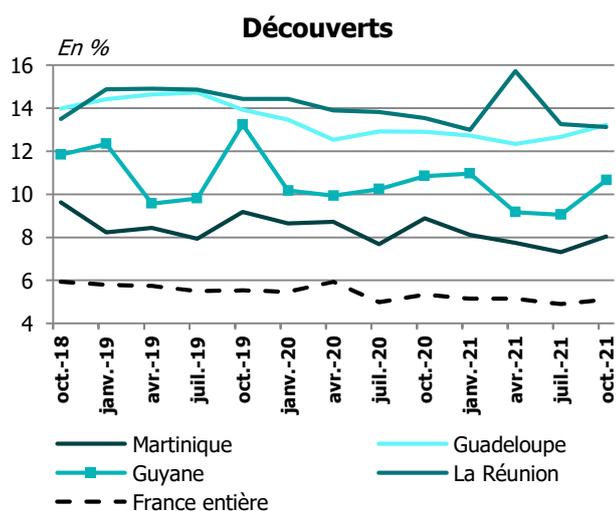
Taux moyens des crédits aux particuliers en Guyane



Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyen débiteurs en %		oct.-20	janv.-21	avr.-21	juil.-21	oct.-21	Variations (points de base)	
							sur un an	sur un trim.
Guyane	Découverts	10,84	10,96	9,17	9,05	10,65	-19	160
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,20	3,86	4,03	3,76	3,72	-48	-4
	Prêts immobiliers	1,37	1,40	1,38	1,26	1,39	2	13
France entière	Découverts	5,34	5,15	5,15	4,90	5,12	-22	22
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,67	3,61	3,56	3,44	3,51	-16	7
	Prêts immobiliers	1,29	1,24	1,15	1,12	1,13	-16	1

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : S. AUBERT
Éditeur et imprimeur : IEDOM